



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 4 juillet 2017 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT absente : Madame la conseillère Sandra Dicaire.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h 01 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2017.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois de mai 2017;
  - 4.3 Avis de motion – Règlement municipal RM07-2017 relatif à un règlement sur les infractions aux règlements d'urbanismes;
  - 4.4 Délégation de signature – Protocole d'entente avec la Fabrique;
  - 4.5 Embauche d'un ingénieur en structure;
  - 4.6 Demande de don – Fondation santé de Papineau;
  - 4.7 Achat d'un ordinateur portable;
  - 4.8 Désignation d'une étudiante à titre de fonctionnaire municipale;
  - 4.9 Appui au Cercle des fermières de Val-des-Bois et Bowman.
5. Loisirs et culture
  - 5.1 Délégation de signature – Protocole d'entente Centre communautaire.
6. Varia
7. Période de questions
8. Fermeture de la séance

**17-07-138**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 4 JUILLET 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

17-07-139

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 6 juin 2017 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

17-07-140

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 17-06 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de juin 2017 dressé par la directrice générale, portant le numéro 17-06 totalisant une somme de **78 635,31 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>24 725,14 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>9 468,68 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>11 584,79 \$</b>
- Salaires :	<b>32 856,70 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

17-07-141

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2017**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mai 2017 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MUNICIPAL RM07-2017 RELATIF À UN RÈGLEMENT SUR LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISMES**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane Martin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant les **INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISMES** sera présenté pour adoption.

17-07-142

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE NOTRE-DAME DE LA GARDE**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire s'entendre sur la location du local situé au sous-sol de l'Église pour les mois d'août à octobre afin d'offrir un local aux organismes pour la période des travaux de rénovations du Centre communautaire;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

ATTENDU QUE le coût de location est de 500,00 \$ pour le mois d'août et de 600,00 \$ pour les mois suivants;

ATTENDU QUE les frais relatifs à la location du local sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Bois accepte les conditions et les engagements décrits dans le protocole d'entente et de collaboration et autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

**17-07-143**

**EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE**

ATTENDU QUE le projet de rénovation de la salle des Chevaliers de Colomb en Centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir recours aux services d'une firme d'ingénierie pour les éléments de structures, pour débiter le projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de CIMA+ au coût de 5 950,00 \$;

ATTENDU QUE le coût représente un ensemble complet de travaux nécessaires pour produire les plans et devis afin de demander des soumissions pour les rénovations du Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois retienne les services d'ingénierie de CIMA+ pour le projet de rénovation du Centre communautaire pour une dépense maximale de 5 950,00 \$ taxes applicables en sus;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'offre de service pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit affectée au budget d'immobilisation ainsi qu'à la subvention de PIC-150 à raison de 50 % pour chacun.

Adoptée à l'unanimité.

**17-07-144**

**SOUPER-GASTRONOMIQUE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU**

ATTENDU QUE la Fondation Santé de Papineau organise leur 8<sup>e</sup> édition d'un souper gastronomique qui se tiendra le samedi 30 septembre prochain;

ATTENDU QUE l'aide financière servira à promouvoir l'amélioration et la qualité des soins et des services au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la campagne de financement se fait sous forme d'un souper-bénéfice à l'École secondaire Hormidas Gamelin de Gatineau (secteur Buckingham);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 350,00 \$ à la Fondation Santé de Papineau dans le cadre de leur campagne de financement en procédant à l'achat de deux billets pour le souper gastronomique du 30 septembre prochain à Gatineau.

Adoptée à l'unanimité.

**17-07-145**

**ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE**

ATTENDU QUE l'ordinateur portable dans la salle du conseil a besoin d'être remplacé;

ATTENDU qu'il est opportun d'y ajouter un antivirus ainsi que la suite Microsoft Office;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un ordinateur portable ainsi que les logiciels requis, au coût maximal de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

**17-07-146**

**APPUI AU CERCLE DE FERMÈRES DE VAL-DES-BOIS ET BOWMAN**

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Val-des-Bois et Bowman a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés 2017-2018: Projets communautaires;

ATTENDU QUE la mission des Cercles de Fermières du Québec est l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi que la transmission du patrimoine artisanal et culturel;

ATTENDU QUE les objectifs de notre groupe local sont de partager des connaissances dans un climat d'entraide et d'amitié, sauvegarder et transmettre le patrimoine artisanal, faire participer les aînés à la collectivité, promouvoir le bénévolat, soutenir la participation sociale et l'inclusion des aînés, briser l'isolement des aînés de notre communauté, cuisiner des repas pour des groupes divers (événements des organismes de nos communautés, funérailles, etc.) et plus encore;

ATTENDU QUE ladite demande de financement consiste en l'achat de machines à coudre, surjeteuses, métier à tisser, tables, chaises, ordinateur, imprimante, vaisselles et autres;

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Val-des-Bois et Bowman est très actif et que le conseil municipal confirme que l'organisme joue un rôle très important au niveau du développement social de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Bois appui le Cercle de Fermières Val-des-Bois et Bowman dans leurs démarches de demandes d'aides financières dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés 2017-2018: Projets communautaires;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au Cercle de Fermières de Val-des-Bois et Bowman ainsi qu'au député d'Argenteuil-La Petite Nation, Monsieur Stéphane Lauzon.

Adoptée à l'unanimité.

**17-07-147**

**DÉSIGNATION D'UNE ÉTUDIANTE À TITRE DE FONCTIONNAIRE MUNICIPAL**

ATTENDU QU'une étudiante supportera la Municipalité dans ses efforts et aura pour mandat de sensibiliser les riverains face aux enjeux liés à la protection des rives, informer les riverains quant à la réglementation afférente, dont les règlements de contrôle intérimaire de la MRC numéro 078-2006 et 104-2009 visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QU'afin de s'assurer que l'agente puisse avoir accès aux propriétés privées pour réaliser les inspections, la Municipalité doit la désigner à titre de fonctionnaire municipale tel que décrit aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'agente n'aura pas pour mandat d'émettre des permis ou des avis d'infraction;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne, madame Maude Dubuc, à titre de fonctionnaire municipale aux fins de l'application de certains règlements, dont les règlements de contrôle intérimaire de la MRC numéro 078-2006 et 104-2009 visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau;

ET QUE cette désignation soit en vigueur pour une durée de 8 semaines, s'échelonnant du 4 juillet au 25 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**2017-07-148**

**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – CENTRE COMMUNAUTAIRE – MUNICIPALITÉS DE VAL-DES-BOIS ET BOWMAN**

ATTENDU QUE les municipalités de Bowman et Val-des-Bois désirent officialiser un protocole d'entente relatif aux services de loisirs et de Centre communautaire pour les territoires des deux (2) municipalités;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire, Monsieur Roland Montpetit, et la directrice générale, Madame Anik Morin, à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois ledit protocole d'entente;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**17-07-149**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 45)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Roland Montpetit, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**